

“ autre endroit de la France, une honnête et vertueuse dame, et l'inspirait d'entreprendre l'établissement d'un séminaire pour les petites filles sauvages, et d'en donner le gouvernement aux Ursulines. Il a tellement disposé les choses que, sans que l'une sût rien des intentions de l'autre, leurs desseins se sont trouvés accomplis en même temps, afin que ces bonnes Religieuses, les Hospitalières de Dieppe et les Ursulines, eussent la consolation de traverser ensemble l'Océan, et que le pays reçut en même temps ce double service, également nécessaire.” Cette dernière était Madeleine de Chauvigny, qui, dès son bas âge, s'était sentie attirée à la vie religieuse. Obligée par son père d'épouser M. de la Pelterie, et étant devenue veuve après cinq ans et demi de mariage, elle se sentit pressée, en lisant les relations des PP. Jésuites, de se dévouer au salut des petites filles sauvages, sans savoir encore si Dieu aurait pour agréable que ce fût à la Nouvelle-France ou ailleurs. Comment elle était dans ce doute, elle tomba dangereusement malade, au point que les médecins désespérèrent tout à fait de sa vie. Dans cette extrémité, elle fit vœu de consacrer sa personne et ses biens à la Nouvelle-France, si elle revenait à la santé ; et, peu après, le médecin qui vint la visiter, la trouvant en bien meilleur état qu'il ne s'y attendait, lui dit, sans rien savoir de son dessein ni du vœu qu'elle venait de faire : “ Madame votre maladie est allée en Canada.” Cette coïncidence frappa beaucoup la malade, et, ayant recouvré la santé, elle ne pensa plus qu'à l'exécution de son projet.

XV.

Ursulines et Hospitalières pour Québec. Motif de la fondation de l'Hôtel-Dieu.

Elle connaissait à Tours une Ursuline qui brûlait de zèle pour la Nouvelle-France, la mère Marie Guyard de l'Incarnation, et l'obtint de l'archevêque de cette ville, ainsi qu'une seconde, que l'on associa à la première, la mère Marie de Savonnine de Saint-Joseph ; et enfin l'archevêque de Rouen, le 21 avril, lui en donna une troisième, qui fut tirée du couvent de Dieppe, la mère Cécile de Sainte-Croix. De son côté, madame la duchesse d'Aiguillon, après avoir donné, par contrat du 16 août 1637, la somme de vingt-deux mille quatre cents livres, pour établir des Hospitalières de Dieppe à Québec, sous le bon plaisir de l'archevêque de Rouen, avait obtenu de ce prélat trois de ces vertueuses filles : Marie de Saint-Ignace, supérieure, Anne de Saint-Bernard, et Marie de Saint-Bonaventure. Avant leur départ de France, elle écrivait à la sœur Marie Saint-Ignace : “ Le dessein que j'ai eu, en faisant cette fondation, c'est de dédier l'hôpital au sang du Fils de Dieu répandu pour nous. Je vous fais part de mes intentions, afin que vous les offriez à Notre Seigneur, et que vous fassiez mettre sur la porte : Hôpital dédié au sang du Fils de Dieu, répandu pour faire miséricorde à tous les hommes. Si on ne trouve pas